



L'an deux mille vingt-cinq et le quinze mars à neuf heure trente,
 Le conseil municipal de la commune de DOUBIES, régulièrement convoqué
 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
 sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 10 mars 2025

Nombre de Conseillers :	
En exercice	10
Présents	6
Procuration	3
Votants	9

Étaient présents : Corinne THERIC, Laurent BALSAN, Irène LEBEAU, Jean-Luc ABLE, Jean-Marie PONCELET, Gaëlle JOSSINET

Absents : Marc SAUVAIRE, Jean-Claude THION, Renaud ESCANDE, Christian RAGUES

Procurations : Marc SAUVAIRE procuration à BALSAN Laurent, Jean-Claude THION procuration à LEBEAU Irène, Renaud ESCANDE procuration à ALBE Jean-Luc

Vote :
 Pour : 7
 Abstention : 1
 Contre : 0

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Mme le Maire expose :

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendu de comptes ».

Le CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Mme le Maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui était particulièrement redondant.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

CFU 2024		Prévision budgétaire	Réalisé	Reste à réaliser	Résultats de clôture 2024
Investissement	Dépenses	1 238 223,62 €	305 522,97 €	84 653,05 €	-185 120,21 €
	Recettes	1 251 671,61 €	87 979,80 €	130 524,00 €	
	Résultat reporté		-13 447,99 €		
	Solde réalisation		-217 543,17 €	45 870,95 €	
Fonctionnement	Dépenses	1 898 674,28 €	792 736,20 €	0,00 €	1 231 574,61 €
	Recettes	795 500,00 €	921 136,53 €	0,00 €	
	Résultat reporté		1 103 174,28 €		
	Solde réalisation		128 400,33 €	0,00 €	
Solde cumulé des réalisations			-89 142,84 €	45 870,95 €	1 046 454,40 €

Après présentation du CFU 2024 de la commune de Dourbies, Mme Irène LEBEAU, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Dourbies

- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SAUVAIRE Marc	
ESCANDE Renaud	
THION Jean-Claude	
THERIC Corinne	
BALSAN Laurent	
ALBE Jean-Luc	
JOSSINET Gaëlle	
RAGUES Christian	
PONCELET Jean-Marie	

Fait et délibéré en Mairie, le 15 mars 2025

Mme le Maire
Irène LEBEAU

